

CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'ACCÈS POUR LA RENTRÉE 2018

EN SECONDE PROFESSIONNELLE AÉRONAUTIQUE OPTION STRUCTURE AU LYCÉE MARCEL DASSAULT DE ROCHEFORT (17)

INFORMATION GÉNÉRALE

1. CONTENU ET PARTICULARITÉS DE LA FORMATION

La formation Aéronautique option structure recouvre les domaines de la **Chaudronnerie et des Structures Métalliques et Composites** sur tous types d'avions et hélicoptères.

Le technicien aéronautique option structure est un spécialiste de **l'assemblage et de la réparation des éléments de structure des aéronefs**. Il exerce ses compétences principalement dans le domaine des matériaux métalliques et composites au sein d'entreprises de construction ou de maintenance des aéronefs.

La profession conduit le technicien à intervenir dans les domaines de haute technicité avec des impératifs réglementaires liés à la sécurité des vols. Il doit respecter les consignes garantissant la qualité et participer à la démarche de prise en compte des facteurs humains de l'entreprise.

La profession de technicien aéronautique option structure nécessite :

- une grande rigueur dans l'exécution des instructions définies et les contrôles.
- de l'autonomie et le goût du travail en équipe.
- la faculté d'adaptation aux évolutions technologiques.
- une bonne maîtrise du vocabulaire anglais technique.

2. MODALITÉS DE CANDIDATURE ET CONDITIONS D'ACCÈS

- Le recrutement pour l'entrée en 2nde professionnelle est académique.
- Le candidat doit avoir au minimum le niveau 3^{ème}.
- Un dossier préalable de candidature (voir fiche de candidature jointe et pièces à fournir) doit être adressé avant le :

Mercredi 4 avril 2018

au lycée Marcel Dassault – 40 avenue Marcel Dassault – BP 80169 – 17308 ROCHEFORT

- L'établissement prend ensuite contact avec les candidats retenus sur dossier pour les convoquer à un entretien les :

Mardi 15 – Mercredi 16- Jeudi 17 mai 2018

selon le calendrier établi par le lycée

L'entretien se tient devant une commission composée de représentants du lycée et des entreprises partenaires.

Les objectifs de l'entretien sont :

- d'une part, d'apporter aux candidats une information sur le secteur professionnel pour permettre à l'élève de confirmer son choix d'orientation dans cette formation et d'intégrer les contraintes liées à la section.
- d'autre part, de permettre aux équipes éducatives d'apprécier les motivations du candidat et sa connaissance des exigences du métier.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'ACCÈS POUR LA RENTRÉE 2018

EN SECONDE PROFESSIONNELLE AÉRONAUTIQUE OPTION STRUCTURE AU LYCÉE MARCEL DASSAULT DE ROCHEFORT (17)

3. CRITERES DE RECRUTEMENT

- Bulletins scolaires (notes et appréciations, notamment sur le savoir être du candidat).
- Intérêt et motivation du candidat par rapport à la formation et connaissances du candidat sur les exigences de la profession.

4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La formation comprend 22 semaines de période de formation en entreprise réparties sur les trois années du cycle. Elles doivent permettre au candidat d'apprendre à mobiliser ses acquis en situation réelle, de collecter des informations sur le milieu professionnel et d'acquérir des compétences spécifiques aux métiers liés à l'aéronautique.

L'entreprise STELIA AEROSPACE (Filiale AIRBUS), le Groupe DASSAULT AVIATION POITIERS et BORDEAUX, les entreprises du groupe ARSENIA de ROCHEFORT (sous-traitants) sont associés à la formation qui se déroule également dans les ateliers de la Base Aérienne de ROCHEFORT - St AGNANT.

5. L'AFFECTATION

5.1. La prise en compte des vœux par la saisie informatique

- La candidature relève du responsable légal du candidat.
- Le responsable légal du candidat doit se rapprocher de son établissement d'origine qui est en charge de la saisie du vœu sur l'application Affelnet-Lycée (Affectation des élèves sur le net). Cette saisie doit être faite obligatoirement avant la date butoir académique (disponible auprès de l'établissement d'origine).

Il est fortement recommandé aux candidats d'émettre plusieurs vœux dans le cadre de leur orientation.

Tous les candidats doivent respecter la procédure d'affectation après la 3^{ème} mise en place dans l'académie de Poitiers. Ils doivent obligatoirement remplir la « **fiche de formulation des vœux définitifs d'affectation après la 3^{ème}** » en vigueur.

Deux possibilités :

- Candidats scolarisés dans l'académie de Poitiers : la « fiche de formulation des vœux définitifs d'affectation après la 3^{ème} » leur est remise par leur établissement d'origine.
- Candidats extérieurs à l'académie de Poitiers : la fiche de formulation des vœux est disponible sur le site de l'académie de Poitiers (<http://www.ac-poitiers.fr/orientation-insertion/>) ; l'établissement d'origine des candidats prend contact avec le Rectorat-SAIIO de Poitiers (saio@ac-poitiers.fr ou 05 16 52 63 87) **pour obtenir le code d'accès à l'application AFFELNET-Lycée.**

5.2. La décision

- **La décision d'affectation** en 2^{nde} professionnelle « aéronautique option structure » est prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Charente-Maritime, à l'issue **d'une commission départementale d'affectation.**
- Le candidat et son responsable légal sont informés par courrier de cette **décision d'affectation** et procèdent ensuite à **l'inscription** au lycée Marcel Dassault.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'ACCÈS POUR LA RENTRÉE 2018

EN SECONDE PROFESSIONNELLE AÉRONAUTIQUE OPTION STRUCTURE AU LYCÉE MARCEL DASSAULT DE ROCHEFORT (17)

➤ FICHE DE CANDIDATURE

NOM (<i>en lettres capitales</i>)	Prénoms
Date de naissance	G <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
NOM de la(des) personne(s) responsable(s) (<i>père, mère, tuteur</i>)	
Adresse	
Code postal	Ville
Téléphone	Courriel
Nom et adresse de l'établissement fréquenté en 2017-2018	
Classe fréquentée en 2017-2018	
Demande déjà effectuée en 2016-2017	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	Langue vivante 1
	Langue vivante 2
Régime demandé en cas d'affectation	Internat <input type="checkbox"/> Demi-pension <input type="checkbox"/> Externat <input type="checkbox"/>

Les pièces obligatoires à fournir avec la fiche de candidature

- Bulletins scolaires de la classe de 3^{ème}
- Lettre de motivation (intérêt pour la formation, le métier, projet professionnel dans ce secteur...)
- Curriculum Vitae
- Avis circonstancié du chef d'établissement d'origine (page suivante)

Date :

Signature de l'élève,

Signature des parents ou
du responsable légal,

Rappel de la date butoir d'envoi de la fiche de candidature :
avant le 4 AVRIL 2018 au lycée Marcel Dassault - 40 avenue Marcel Dassault - BP 80169 - 17308 ROCHEFORT
 Tél : 05 46 88 13 00

CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'ACCÈS POUR LA RENTRÉE 2018

EN SECONDE PROFESSIONNELLE AÉRONAUTIQUE OPTION STRUCTURE AU LYCÉE MARCEL DASSAULT DE ROCHEFORT (17)

Avis circonstancié du chef d'établissement d'origine pour la formation demandée

Merci de donner votre avis sur le savoir être du candidat : honnêteté, respect des consignes, respect des camarades et des adultes, sens civique, capacité à travailler en équipe, autonomie.

Date :

Cachet et signature